

TRÉMEHEUC

n°8 - avril 2015

Conseil municipal du 20 mars 2015

Taux d'imposition

En séance du 20 mars 2015, le Conseil Municipal de Trémeheuc a choisi de **ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour 2015.**

Les taux, identiques à 2014, sont donc les suivants:

- Taxe d'habitation : 12.73%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.60%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.29%

Révision des tarifs (à compter du 1er avril 2015)

Le Conseil Municipal a voté l'actualisation des tarifs de :

- La **salle communale** (+ 2%)
- **Les concessions funéraires pour les sépultures de cendriers dans le columbarium** (+ 2.5%) : soit 562€ pour une concession de 15 ans et 785€ pour une concession de 30 ans (*tarif par caverne incluant 2 plaques d'inscriptions vierges de toute gravure*).
- **Les concessions du cimetière** (+ 2.5%) : soit 138€ pour une concession de 30 ans et 207€ pour une concession de 50 ans (*tarif par concession de 2.30 m²*).
- **Les garages de l'atelier communal** : leur loyer augmente de 75 à 80€ par mois, charges comprises.

Maisons fleuries

Le Conseil Municipal a **reconduit le concours des Maisons Fleuries pour l'année 2015**. Les montants des prix attribués en 2014 ont été maintenus :

- 1er prix : 60€
- 2ème prix : 50€ *Sous forme d'un bon d'achat en*
- 3ème prix : 40€ *matériel et plants pour le jardinage*
- Prix suivants : 30€

Un bouquet de fleurs sera également remis à chaque participant.

Vous serez prochainement informés dans cette lettre de la date d'ouverture des inscriptions.

Coordonnées

✉ 4 rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
☎ 02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Du Lundi au jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30

Le vendredi :
De 10h00 à 12h30

Tarifs de la salle des fêtes

170 € la journée
253 € avec le lendemain
Chauffage :
36 € la journée
57 € les deux jours

Agenda

10 avril
Conseil municipal

10 et 23 avril
Collecte des déchets
recyclables (sacs jaunes)

Le budget d'une commune

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire, qu'il réalise en collaboration avec les adjoints, les conseillers municipaux et le ou la secrétaire de mairie.

Après avoir débattu des grandes orientations budgétaires, le budget est adopté lors d'une session du Conseil Municipal.

Ce budget prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune pour l'année civile. Il peut être ajusté en cours d'exercice par une ou plusieurs décisions modificatives.

La loi fait obligation aux collectivités d'établir un budget équilibré entre recettes et dépenses.

Le budget comprend deux sections : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement**. À l'intérieur de la section de fonctionnement une part des recettes est « épargnée » afin de couvrir le remboursement de la dette et financer une partie des investissements.

La section de fonctionnement

Les *dépenses de fonctionnement* sont les dépenses courantes de la commune. Elles regroupent principalement :

- Les **charges à caractère général**
 - * Eau, électricité, gaz, carburants, alimentation, restaurant scolaire, fournitures administratives, techniques, fournitures diverses...
 - * Les prestations externes : frais généraux (téléphone, assurance, maintenance...) et les prestations confiées par la commune à des entreprises
 - * Les charges de personnel
 - * Les indemnités des élus
 - * La cotisation au service départemental d'incendie et de secours (SDIS 35)
- Les **subventions** versées aux associations et partenaires
- La **participation aux établissements de coopération intercommunale** (collèges de Combourg et Cuguen)

- Les **intérêts de la dette**

Les *dépenses de fonctionnement* sont financées par des recettes propres et régulières (impôts et dotations en majorité). Une collectivité locale ne peut souscrire un emprunt pour financer ses dépenses courantes.

Elles regroupent principalement :

- Les **produits fiscaux** directs ou indirects (taxe d'habitation, taxe foncière, droits sur les transactions immobilières...)
- Les **dotations** versées par l'État et les subventions reçues d'autres collectivités publiques
- Les **produits des services et du domaine** (facturation des activités périscolaires, locations immobilières...)

La section d'investissement

Elle se compose d'opérations affectant le patrimoine de la collectivité.

Les *dépenses d'investissement* comprennent principalement :

- Les **acquisitions** immobilières et acquisitions de matériel, mobilier, logiciel...
 - Les **travaux** dans les bâtiments et les espaces publics (travaux d'aménagement, voirie, éclairage public, place et espaces verts...)
 - Le **remboursement en capital de la dette**
- Les *dépenses d'investissement* sont essentiellement financées par :
- Des **subventions** reçues d'autres collectivités publiques (Département, Région, État, Europe)
 - L'**emprunt**
 - Les **cessions immobilières**
 - L'**autofinancement** qui permet le financement d'une partie de l'investissement projeté (partie non couverte par les subventions et les emprunts).

Le budget de Trémeheuc

Le compte administratif 2014

Approuvé par le Conseil Municipal le 20 mars 2015, le compte administratif 2014 de la commune fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- **Excédent de fonctionnement : 133.752.51€**
- **Excédent d'investissement : 39 556.16€**

En 2014, des économies ont été réalisées en fonctionnement grâce à une réduction de la masse salariale (agent technique à mi-temps) et des charges courantes (carburant notamment). Les recettes ont principalement augmenté grâce aux nouvelles locations (appartement et local à usage d'activité au 2 rue du Taillis).

La situation financière communale

La Communauté de Communes Bretagne Romantique a sollicité le cabinet KPMG pour dresser une présentation financière pluriannuelle (2008-2013) des communes du territoire.

L'emprunt

Les emprunts de la commune sont répartis comme suit :

Projet	Somme empruntée	Prêteur	Durée	Date du 1 ^{er} versement	Coût
Commerce	160 000€	Caisse d'épargne	15 ans	02/05/2003	224 621,40€
Salle communale	120 000€	BCME	15 ans	25/10/2003	158 527,80€
Atelier communal	97 980€	Caisse des dépôts	15 ans	16/01/2012	137 182,09€
Atelier communal	80 000€	Caisse des dépôts	15 ans	27/11/2012	107 237,97€

Le budget 2015

Le budget primitif sera voté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, le 10 avril 2015.

Dans un contexte de diminution des dotations étatiques et d'endettement de la commune, ce vote sera marqué par la recherche de nouvelles économies et recettes.

Il est d'ores et déjà acté que de nouvelles recettes vont apparaître grâce à la **location** des 2 garages de l'atelier communal et de la salle des fêtes à l'association « La Chateaubriand » qui vient y dispenser ses ateliers de danses bretonnes et gallèses les 1ers mercredis du mois.

Concernant les dépenses, moins de papier et de timbres grâce à la mise en place de la **dématérialisation des procédures comptables** qui limite les échanges papier entre les communes et les trésorerie.

il sera par ailleurs proposé au Conseil Municipal d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement

Cette présentation fait ressortir des tendances :

- La pression fiscale à Trémeheuc est plus modérée que la moyenne de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale : la Communauté de Communes Bretagne Romantique).
- Le niveau d'autofinancement par habitant est inférieur à la moyenne des communes de l'EPCI et à la moyenne nationale des communes appartenant à la même strate de population (98€/habitant en 2013 contre 168€/habitant pour les communes de 250 à 500 habitants).
- L'encours de dette par habitant de la commune et la capacité de désendettement sont supérieurs à la moyenne de l'EPCI mais également à la moyenne de la strate en 2013 ; en raison de l'emprunt contracté en 2012 pour la rénovation de l'atelier communal.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de cette présentation sur le site internet de Trémeheuc : www.tremeheuc.fr

à la section investissement afin d'autofinancer les **travaux d'accessibilité des établissements recevant du public (mairie, salle des fêtes, église)**. Le coût total de ces travaux a été estimé en 2012 à 86 700€. Ils doivent être réalisés dans les trois ans. L'ordonnance du 26 septembre 2014 ayant supprimé l'obligation d'aménagement de la voirie pour les communes de moins de 500 habitants, ce montant devrait diminuer.

Une nouvelle étude va donc prochainement être réalisée et l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de Trémeheuc déposé en préfecture le 27 septembre 2015 au plus tard, conformément à la loi.

L'Ad'Ap, échéancier de la mise en accessibilité, devra ensuite être validé par le préfet. Sa mise en œuvre sera également contrôlée régulièrement jusqu'à sa validation finale.

Des sanctions financières proportionnées sont prévues en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit de ces sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

Le compte administratif 2014 en détail

La section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2014 + DM	Réalisées en 2014
011	Charges à caractère général	56 720,00€	36 835,53€
012	Charges de personnel et frais assimilés	110 775,00€	91 520,85€
022	Dépenses imprévues	4 000,00€	0,00€
023	Virement à la section d'investissement	94 004,08€	0,00€
042	Opérations d'ordre de transfert	601,04€	0,00€
65	Autres charges de gestion courante	52 830,78€	40 075,34€
66	Charges financières	11 465,59€	11 465,59€
67	Charges exceptionnelles	400,00€	240,00€
Total		330 796,49€	180 137,31€

- * **Chapitre 011** : achats courants, prestations de service, honoraires (fournitures, fluides, fêtes et cérémonies...)
- * **Chapitre 012** : salaires du personnel, cotisations salariales et patronales, médecine du travail
- * **Chapitre 022** : dépenses imprévues
- * **Chapitre 023 et 042** : autofinancement
- * **Chapitre 65** : indemnités des élus, subventions aux associations et au CCAS
- * **Chapitre 66** : intérêts des emprunts
- * **Chapitre 67** : bons d'achat des maisons fleuries

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2014 + DM	Réalisées en 2014
002	Excédent antérieur reporté	114 540,73€	42 118,67€
013	Atténuation de charges	15 000,00€	25 363,51€
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 905,00€	2 317,28€
73	Impôts et taxes	108 241,76€	144 992,71€
74	Dotations, subventions, participations	81 816,00€	81 550,60€
75	Autres produits de gestion courante	8 560,00€	13 190,30€
76	Produits financiers	0,00€	2,56€
77	Produits exceptionnels	733,00€	4 354,19€
Total		330 796,49€	313 889,82€
<i>Résultat de clôture 2014 (excédent)</i>			133 752,51€

- * **Chapitre 002** : excédent 2013 reporté
- * **Chapitre 013** : remboursements de salaires (arrêts maladie)
- * **Chapitre 70** : concessions cimetièrre, charges des locations (eau, électricité et fioul)
- * **Chapitre 73** : taxe d'habitation, taxe foncier sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti
- * **Chapitre 74** : dotation globale de fonctionnement (Etat), participations du Département et de la Région
- * **Chapitre 75** : loyers appartements, local à usage d'activité et salle des fêtes
- * **Chapitre 76** : parts sociales
- * **Chapitre 77** : remboursement de l'abribus par l'assurance suite sinistre foudre

La section d'investissement

Chapitre	Dépenses	BP 2014 + DM	Réalisées en 2014
020	Dépenses imprévues	1 513,77€	0,00€
041	Opérations patrimoniales	14 318,60€	1 751,73€
16	Emprunts et dettes assimilées	30 965,62€	30 964,22€
20	Immobilisations incorporelles	17 846,23€	486,23€
21	Immobilisations corporelles	34 193,80€	20 931,37€
23	Immobilisations en cours	178 213,71€	66 400,71€
Total		277 051,73€	120 534,26€

- * **Chapitre 020** : dépenses imprévues
- * **Chapitre 041** : intégration de frais d'insertion (*écriture comptable*)*
- * **Chapitre 16** : remboursement du capital de la dette
- * **Chapitre 20** : frais d'insertion presse légale (enquête publique vente de chemins ruraux)
- * **Chapitre 21** : achats de matériels et de mobilier (abribus, photocopieur,) intégration de frais d'études (*écriture comptable*)*
- * **Chapitre 23** : travaux en cours (protections grillagées et paratonnerre église, menuiseries appartements, rénovation éclairage public, voirie)

Chapitre	Recettes	BP 2014 + DM	Réalisées en 2014
001	Excédent antérieur reporté	34 367,74€	98 382,24€
021	Virement de la section de fonctionnement	94 004,08€	0,00
041	Opérations patrimoniales	14 318,60€	14 318,60€
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 416,00€	41 336,58€
13	Subventions d'investissement	91 345,31€	5 200,00€
16	Emprunts et dettes assimilées	600,00€	850,00€
Total		277 051,73 €	160 087,42€
<i>Résultat de clôture 2014 (excédent)</i>			39 553,16€

- * **Chapitre 001** : excédent 2013 reporté
- * **Chapitre 021** : virement de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement 2013)
- * **Chapitre 041** : * *écritures comptables - intégration de frais correspondant aux dépenses chapitres 041 et 21*
- * **Chapitre 10** : fond de compensation de la TVA, taxe d'aménagement
- * **Chapitre 13** : dotation voirie du département
- * **Chapitre 16** : cautions locations appartements et local à usage d'activité

Légende

- * **BP** : budget primitif
- * **DM** : décisions modificatives
(modifications du budget en cours d'exercice)

Elections départementales des 22 et 29 mars 2015

Résultats du 1er tour - Trémeheuc

Binôme	Voix	%
M. Michel Génin et Mme Eliane Leclercq	4	2.56
M. Michel Dieulafait et Mme Liliane Pages	24	15.38
Mme Béatrice Duguépéroux-Honoré et M. André Lefeuvre	72	46.15
Mme Françoise Fauchoux et M. Marc Forest	12	7.69
M. David Buisset et Mme Yolande Giroux	44	28.21

- Inscrits : 240
- Votants : 166 (69.17%)
- Blancs et nuls : 10 (6.02%)

Soit 156 suffrages exprimés (93.98%)

Résultats du 2ème tour - Trémeheuc

Binôme	Voix	%
Mme Béatrice Duguépéroux-Honoré et M. André Lefeuvre	94	59.49
M. David Buisset et Mme Yolande Giroux	64	40.50

- Inscrits : 240
- Votants : 168 (70.00%)
- Blancs et nuls : 10 (5.95%)

Soit 158 suffrages exprimés (94.05%)

Trémeheuc connaît la participation la plus importante du département pour ces élections départementales des 22 et 29 mars 2015, décrochant selon Ouest-France (édition du mardi 31 mars 2015) : « **la palme du civisme** ». **Le Conseil Municipal et le Maire vous remercient pour votre mobilisation.**

Trem'asso

Repas annuel et réunion des bénévoles

Repas annuel

Le repas annuel du Comité des Fêtes aura lieu **le 25 avril 2015 à la salle communale à partir de 19 heures 30.**

Menu adulte - 15 euros

Kir pétillant
Coquille bretonne
Bourguignon
Salade - fromages
Tarte aux pommes
Café

Menu enfant - 8 euros

Rôti, pommes de terre
Salade - fromage
Tarte aux pommes

*** Possibilité de venir chercher des plats à emporter sur place.**

Réunion des bénévoles

La réunion des bénévoles pour l'organisation du concert de Michael Jones est prévue le **dimanche 19 avril 2015 à 11h00.**

Un diaporama avec les différentes commissions (buvette, galettes-saucisses...) sera présenté et un pot offert à l'ensemble des bénévoles.

Merci de nous contacter si vous ne pouvez pas être présent.

L'équipe de Trem'asso

En bref

Location garages

Les 2 garages de l'atelier communal vont être loués à la SARL Diffusion Malouine afin d'y entreposer leurs journaux.



Renseignements

06 47 43 66 06

tremasso35@gmail.com